

Partenariat pédopsychiatrie – institutions :
PRISE DE POSITION - ENGAGEMENT

Suite à une réflexion menée conjointement par :

- le GRES (Groupe romand éducation sociale¹)
- et des représentants de la pédopsychiatrie vaudoise,

une position commune a été formulée, avec le souhait que les acteurs concernés puissent s'engager à la promouvoir et veiller à leur mise en pratique.

Considérant :

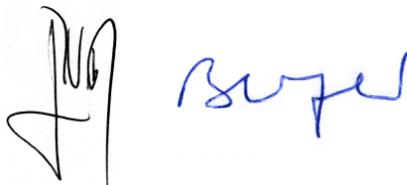
- qu'une majorité de mineurs pris en charge dans les foyers présentent des caractéristiques de vie qui nécessitent, outre des mesures éducatives, également des soins et une réflexion thérapeutique particulière. La plupart de ces histoires de vie sont marquées par des carences, traumatismes, abandons, ruptures multiples, maltraitements, violences, solitudes, désaffiliations, etc;
- que des symptômes importants sont le plus souvent présents chez eux : mal-être, états dépressifs, troubles de la personnalité, violence contre soi ou les autres, tentatives, fugues, relations perturbées aux pairs, à l'adulte, conduites à risque, etc. qui placent les institutions devant des difficultés parfois aigües.
- que ces mineurs méritent une attention particulière dans les mises en place de solutions pérennes dans une coopération interinstitutionnelle, permettant de prendre en compte leurs besoins de manière coordonnée, dans l'objectif d'éviter, autant que possible, de nouvelles ruptures,

les signataires de ce document conviennent de promouvoir une éthique responsable par des mesures coordonnées à l'égard de ces mineurs particulièrement défavorisés :

1. En favorisant une coordination interinstitutionnelle permettant **la connaissance des pratiques professionnelles respectives**, des moyens d'action et des limites de chacun des champs concernés.
2. En encourageant **une collaboration respectueuse** des champs professionnels respectifs, permettant d'exploiter les synergies présentes.
3. En s'engageant, dans le choix des projets et de leurs suivis, dans **une réflexion interdisciplinaire en partenariat** et en assumant une **responsabilité conjointe et solidaire** quant aux mesures mises en place et aux effets produits.
4. En facilitant **des relais coordonnés et préparés en amont**, en cas de nécessité de solutions transitoires ou à plus long terme, entre les structures offrant des prestations de natures différentes.
5. En visant à **soutenir la communication entre professionnels** et, en accord avec les mineurs et/ou leurs représentants légaux, en favorisant **le partage des informations utiles aux bénéficiaires des prestations**.
6. En déclinant ces intentions **en termes concrets** de collaborations et de procédures.

Jean-Marie VILLAT, Président du GRES¹

Marc Berger, Membre du GRES



Dr Hélène Beutler, Présidente de la SSPPEA²

Dr Laurent Holzer, Pédopsychiatre,
Médecin-adjoint au SUPEA³, Lausanne



¹ Le GRES est structurellement rattaché à l'association INTEGRAS (Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée). Il regroupe des directions d'institutions éducatives et se réunit régulièrement sur le plan romand, parfois avec des représentants des autres régions linguistiques.

² La SSPPEA est la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents.

³ Le SUPEA est le Service universitaire (vaudois) de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent